

VENDREDI, le 21e. Fevrier 1823.

Mr. TASCHEREAU dans la Chaire.

Mr. Pierre Doucet a comparu.

Q. Connoissez vous les Isles de la Magdeleine ?

R. Oui.

Q. Quelles espèces de pêches s'y fait il ?

R. La pêche au Hareng, au Loup Marin et à la Morue ; autrefois on y faisoit la pêche à la Vache Marine, mais elle est entièrement détruite.

Q. Où sont exportées les différentes espèces de poisson ?

R. La Morue en grande partie à Halifax, à New Brunswick, et un tiers à Québec ; le Hareng va aux Isles et dans le Nouveau Brunswick, et l'Huile de Loup Marin vient à Québec.

Q. Les Habitans se plaignent-ils de quelques abus et de manque de Réglemens pour les pêches ?

R. Oui ; Ils se plaignent que les Americains et les François viennent trop près de terre pour faire la pêche, et que les pêcheurs, principalement les François, jettent les débris de la Morue sur les Fonds, au lieu de les jeter à la haute mer ce qui détruit le poisson.

Q. Quels réglemens suggerez vous ?

R. Il seroit nécessaire d'avoir une Goëlette Armée pour protéger nos pêches et mettre en force tels réglemens qu'on pourroit faire.

Q. Combien seroit le coût d'une telle Goëlette et combien coûteroit par année son entretien ?

R. Environ dix-huit cent louis pour une Goëlette, et il faudroit au moins vingt-quatre hommes outre les officiers pour l'armer, ce qui coûteroit pendant sept mois environ mille louis y compris la nourriture.

LUNDI, 24e Fevrier, 1823.

PRESENTS,—Messrs. *Taschereau, Quirouet, Taché, McCallum, E. C. Lagueux et Davidson.*

Mr. TASCHEREAU dans la Chaire.

Votre Comité est d'opinion que les témoignages ci-dessus donnent une idée suffisante de l'état des pêches et du commerce de Poisson de cette Province pour mettre la Chambre en état de former une idée juste de l'importance du sujet confié à votre Comité, et de la nécessité pressante d'une interposition législative, afin de sauver d'une ruine prochaine une branche du Commerce de cette Province avec l'Europe, les Isles et l'Amérique Méridionale, laquelle quoique très-profitable a été jusqu'à présent négligée.

Il paroît à votre Comité que les principales pêches de cette Province sont les pêches de Baleine, de Marsouin, de Loup-marin, de Morue, de Saumon et de Hareng, le Maquereau et l'Alose ont été pris en si petite quantité qu'ils ne peuvent guère entrer en compte.